

Pour le climat

Agissons maintenant,
de façon juste et
raisonnable.

Loi CO₂
13 juin 2021

Oui

pour-le-climat.ch

Comité OUI à la loi CO₂ / Association OUI à la loi sur le CO₂, février 2021

OUI pour le climat le 13 juin 2021

Les arguments

Protéger le climat, c'est accepter la loi révisée sur le CO₂. Tous les secteurs de l'économie (bâtiment, industrie, mobilité et place financière) agissent de concert. Les particuliers, les familles ou les entreprises qui réduiront leur consommation d'énergie d'origine fossile à l'avenir en profiteront. Ce principe est juste, crée des places de travail et libère la Suisse de sa dépendance face au pétrole, au gaz et aux importations de charbon.

OUI – *L'intérêt commun passe avant les intérêts particuliers: nous agissons ensemble et de manière juste.*

OUI – *Cela vaut la peine de prendre maintenant des mesures bien pensées. L'attentisme coûte cher et présente des risques.*

OUI – *Un air plus propre et moins de bruit: protéger le climat est bon pour la santé.*

Si nous votons le 13 juin 2021 sur la loi sur le CO₂, c'est parce que le lobby pétrolier a saisi le référendum.

Sommaire

1. Le monde entier agit. Nous aussi.....	2
2. OUI à la voie juste et solidaire de la Suisse.....	2
3. Notre santé en profite aussi.....	3
4. Nous agissons ensemble sur une base solide.....	3
5. Amélioration réussie: la loi sur le CO ₂ est désormais équilibrée.....	5
6. Les jalons.....	6

1. Le monde entier agit. Nous aussi.

Toute la planète œuvre en faveur de la protection du climat. Toutes les nations, à quelques exceptions près, ont signé l'Accord de Paris sur le climat. Les Etats-Unis de Joe Biden sont à nouveau de la partie. L'Union européenne, la Chine, le Japon, le Canada et bien d'autres, dont la Suisse, ont décidé en 2020 de se fixer des objectifs climatiques plus ambitieux.

Avec la loi sur le CO₂, la Suisse fait un premier pas vers la mise en œuvre des engagements pris à Paris en faveur du climat. Comme tous les autres signataires de l'Accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée en 2017 à contribuer à l'objectif mondial (limiter le réchauffement climatique bien au-dessous de 2 degrés) et de réduire ses émissions de CO₂ à zéro net d'ici 2050.

Dans cette optique, elle s'est fixé un premier objectif intermédiaire: d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer d'au moins 50% par rapport à 1990 (art. 3 de la loi sur le CO₂). **Cet objectif est réaliste et doit se produire à 75% en Suisse. Il entraîne des investissements dans notre pays et crée des places de travail.**

Prendre maintenant des mesures bien pensées s'avère rentable. Attendre coûtera cher et présente des risques. Notre économie va aussi en profiter, puisque la dépendance face au pétrole, au gaz et au charbon diminuera. Nous ne pouvons et ne voulons plus nous permettre de dépenser chaque année des milliards dans l'importation de pétrole et de gaz. La loi est très largement soutenue, sauf par les vendeurs de pétrole et de voitures. Ne rien faire n'est pas une option valable pour la Suisse. Nos entreprises, les places de travail et le climat ont tout à perdre de l'immobilisme.

2. OUI à la voie juste et solidaire de la Suisse

La voie suisse vers une protection améliorée du climat est juste et favorable aux familles. Avec son mécanisme de redistribution, la loi sur le CO₂ est faite pour les plus faibles sur le plan économique et social. Ainsi, 90% de la population suisse recevra au moins autant que ce qu'elle dépensera pour la taxe sur les billets d'avion. C'est équitable et suit le principe du pollueur-payeur.

Une grande partie des fonds issus de la taxe sur les billets d'avion et les combustibles **est reversée aux citoyens et aux entreprises**, le reste sert à alimenter un nouveau **Fonds pour le climat en faveur des technologies et innovations ménageant le climat (art. 36, 38-40, 53, 55, 60)**. Les touristes étrangers et la population des régions limitrophes paieront aussi la taxe sur les billets d'avion lorsqu'ils s'envoleront d'un aéroport suisse.

Les changements climatiques concernent tous les habitants de la terre. Les plus touchés sont toutefois ceux qui ont le moins contribué à ce phénomène (soit, pour l'essentiel, les populations des pays du sud). **En renforçant la protection du climat dans notre pays, la loi sur le CO₂ est un pas dans la bonne direction, c'est-à-dire vers la justice climatique.** La personne qui prend souvent l'avion, utilise un chauffage à mazout inefficace ou un véhicule très gourmand en carburant, produisant ainsi de grandes quantités de CO₂, paie de manière adéquate. Cette approche est conforme au principe du pollueur-payeur. La loi reconnaît également que la Suisse doit aussi se soucier des émissions qu'elle occasionne à l'étranger (les émissions dites «grises» ou celles auxquelles participent les placements financiers de la Suisse). C'est équitable. C'est pourquoi la Suisse finance aussi des mesures de protection du climat à l'étranger (voir les fiches d'information «Fonds pour le climat» et «Essence»).

Le Fonds pour le climat contribue à équilibrer les conséquences injustes des changements climatiques, dans notre pays également. Ainsi, les **régions de montagne obtiennent de l'aide pour s'adapter**. Il est notamment prévu de renforcer les mesures de réduction des dommages causés par les dangers naturels. C'est juste, car les régions de montagne sont particulièrement concernées par

les changements climatiques et par les dangers naturels toujours plus fréquents et graves qu'ils entraînent, phénomènes qui poussent les coûts à la hausse.

La loi ménage les familles. En effet, ce sont les générations à venir qui souffriront le plus des changements climatiques. En outre, les familles ne font pas partie des grands clients des compagnies aériennes. Elles profiteront de la redistribution, par personne, de la taxe sur les billets d'avion. Enfin, comme elles partagent leur surface habitable, elles consomment proportionnellement moins d'énergie.

3. Notre santé en profite aussi

Protéger le climat, c'est aussi voir disparaître des cheminées fumantes ou des moteurs à combustion bruyants, et diminuer l'extraction du pétrole ou du charbon. Ce qui bénéficie au climat de la planète entière nous sert aussi en Suisse, de même qu'à la population de la terre entière.

Alors que notre santé et l'environnement profitent des mesures de protection du climat, l'innovation et les investissements ont des effets positifs pour l'économie :

- **Une bonne chose pour notre santé:** renoncer aux énergies fossiles rend l'air plus propre, diminue le bruit, prévient les vagues de chaleur et la propagation de maladies infectieuses (tropicales) en Suisse.
 - Chaque année, les décès dus aux conséquences de la pollution de l'air sont plus nombreux que ceux qui sont provoqués par le tabagisme et la malaria réunis.
 - Une diminution de la pollution de l'air et une meilleure protection du climat réduisent les allergies et les problèmes dus aux maladies cardiovasculaires, les hospitalisations pour cause d'affections des voies respiratoires ou du système cardiovasculaire, les cas de bronchite chronique et d'asthme chez l'adulte ainsi que les bronchites aiguës chez l'enfant.
 - Nous réduisons le risque de propagation de maladies infectieuses en Europe (dengue, chikungunya, Zika) par les moustiques qui se multiplient lorsque les températures augmentent, autant que les tiques, qui transportent la méningo-encéphalite à tiques (FSME).
- **L'environnement en profite:** protéger l'environnement signifie aussi que l'on réduit les polluants dans l'air, les dommages à l'environnement, les pertes de récoltes dans l'agriculture et la disparition de la biodiversité.
- **Innovation et places de travail :** la protection du climat permet de ne plus dépenser des milliards pour du pétrole, que nous versons chaque année à l'étranger. L'argent reste en Suisse et profite à l'économie locale. La création de valeur indigène et la production d'énergie sont renforcées.

4. Nous agissons ensemble sur une base solide

Grâce à la loi sur le CO₂ en vigueur, de nombreux bâtiments sont chauffés de manière plus efficace, les appartements sont mieux isolés et la mobilité respectueuse du climat est plus attractive. La loi sur le CO₂ révisée poursuit sur cette lancée. Désormais, tous les secteurs participent à cet effort (bâtiment, industrie, mobilité, place financière). En agissant ensemble, nous réussissons.

La loi sur le CO₂ actuelle règle la période jusqu'à fin 2020. Pour 2021, une «règlementation d'urgence» a été élaborée en un temps record. Dépassées, les mesures de protection du climat décidées en 2013 ne sont plus en accord avec les connaissances actuelles en matière de science du climat. La nouvelle loi sur le CO₂ actualise les mesures déjà en place et porte désormais aussi sur les secteurs qui avaient été délaissés jusqu'à présent (trafic aérien, transparence de la place financière).

En prime, elle crée des incitations en matière d'innovation. Sans nouvelle loi, ces progrès importants ne seront pas réalisés.

Après coup, l'échec de la première version de la loi sur le CO₂, insuffisante, rejetée par le Parlement en 2018, apparaît comme une bonne chose. La nouvelle loi repose sur une base politique, technique et scientifique solide. Elle s'appuie sur des solutions qui ont fait leurs preuves comme les programmes Bâtiments des cantons. Désormais toutefois, tous les secteurs (bâtiment, industrie, mobilité, place financière) sont regroupés dans un faisceau d'instruments bien conçus.

L'éventail de mesures montre que tous les secteurs s'impliquent dans la protection du climat par l'intermédiaire de la loi sur le CO₂ :

Le programme Bâtiments, qui a fait ses preuves, est consolidé: les bâtiments sont assainis pour consommer moins d'énergie. Les artisans, les propriétaires fonciers et les locataires (baisse des frais de chauffage) en profitent. La loi sur le CO₂ assure le financement: la taxe d'incitation sur le mazout, le gaz fossile et le charbon livre les fonds pour le **programme Bâtiments**, selon le principe du pollueur-payeur et de façon axée sur les objectifs (art. 55, voir la fiche d'information «Bâtiments»).

Economies sur les coûts de chauffage: s'agissant de remplacer les anciens chauffages, les agents énergétiques fossiles comme le mazout doivent, à compter de 2023 (ou de 2026 dans les cantons qui ont prévu un délai transitoire) être possibles uniquement dans des conditions claires, neutres sur le plan technologique, et dans le respect de règles du jeu uniformes. Ainsi, à l'avenir, l'installation de nouveaux chauffages à mazout ne sera possible qu'à titre d'exception. Toutes les autres solutions de chauffage sont plus intéressantes (art. 9 à 10). **Les programmes d'encouragement et de leasing** déchargent les propriétaires fonciers souhaitant passer à des chauffages fonctionnant aux énergies renouvelables. **Les pompes à chaleur, réseaux de chaleur à distance, chauffages à pellets ou chaleur solaire** sont aussi dans l'intérêt des locataires. Les charges locatives pourront ainsi baisser (voir les fiches d'information «Bâtiments» et «Fonds pour le climat»).

Les importateurs automobiles doivent proposer des véhicules plus efficaces: les importateurs automobiles doivent progressivement proposer et vendre des **voitures de tourisme, voitures de livraison et véhicules lourds** plus efficaces (art. 11 à 20). Pour leurs utilisateurs, les coûts énergétiques seront diminués par deux. Les solutions techniques existent. Les moteurs deviennent toujours plus efficaces. Les prix des véhicules électriques ne cessent de baisser et cela fait longtemps que leurs coûts d'exploitation sont imbattables. Tous les grands constructeurs et marques automobiles proposeront une palette toujours plus large de voitures électriques. La loi sur le CO₂ aura également pour effet d'encourager le développement d'un réseau de **bornes de recharge électrique**. Le lancement sur le marché de véhicules roulant à l'hydrogène sera également facilité par la loi (voir les fiches d'information «Parc de véhicules neufs» et «Loi sur le CO₂»).

L'obligation de compensation aide le climat: les importateurs de carburant doivent compenser jusqu'à 90% des émissions de CO₂ du diesel et de l'essence vendus (art. 30 à 32). Les coûts des projets de protection du climat correspondants en Suisse et à l'étranger peuvent désormais être reportés sur les prix du carburant à hauteur de 10 à 12 centimes maximum, contre 5 ct/l à l'heure actuelle. De l'avis du TCS, ce supplément est supportable. L'une des raisons est aussi que les véhicules plus efficaces à disposition sont toujours plus nombreux. Le TCS est favorable à la loi, tout comme l'ATE. En effet, la loi ne prévoit pas d'interdictions en matière de mobilité (voir aussi la fiche d'information «Essence»).

L'aviation s'y met aussi: le kérosène jouit jusqu'à présent de nombreux privilèges (pas de taxe, pas de TVA). La loi sur le CO₂ rétablit un certain équilibre. Les compagnies aériennes et les gros avions privés doivent s'acquitter de taxes d'incitation climatiques (art. 42 à 48 et art. 49 à 52). Plus de la moitié de

ces taxes seront redistribuées à la population, le reste alimentera le Fonds pour le climat (art. 53 à 60). Les modèles prévisionnels montrent que seuls 10% de la population, c'est-à-dire les personnes qui prennent beaucoup l'avion, paieront plus qu'ils ne recevront. Les autres seront remboursés. Les coûts devront figurer sur le billet d'avion (de Fr. 30.– à 120.– au départ d'un aéroport suisse). Sur les courts trajets, le train sera plus intéressant que l'avion, ce qui permettra de le développer grâce au Fonds pour le climat (p. ex. trains de nuit). Les pays voisins de la Suisse prélèvent déjà une taxe sur les billets d'avion.

Les touristes étrangers et la population des régions limitrophes paieront aussi la taxe sur les billets d'avion lorsqu'ils s'envoleront d'un aéroport suisse (voir la fiche d'information «Taxe sur les billets d'avion»).

Place financière: l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS) doivent désormais évaluer les risques climatiques auxquels les banques et la place financière s'exposent au travers de leurs placements et dresser régulièrement un rapport sur les résultats de leurs analyses (art. 66). Que risque-t-on en investissant dans l'extraction du charbon à l'heure actuelle? Il s'agit de renforcer la tendance en faveur de flux financiers suisses plus respectueux du climat. De plus en plus de particuliers, communes et organisations l'exigent. Un nombre croissant de banques, d'assurances et de caisses de pension suivent cette voie (voir aussi la fiche d'information «Place financière»).

5. Amélioration réussie: la loi sur le CO₂ est désormais équilibrée

La loi sur le CO₂ est le résultat d'un dur labeur. Avant que le Conseil national et le Conseil des Etats ne l'adoptent à de larges majorités à l'automne 2020, son élaboration a provoqué des larmes, de la frustration, des manifestations et beaucoup de travail acharné.

L'Accord de Paris sur le climat oblige aussi la Suisse à se fixer des objectifs de réduction en matière de CO₂. Tous les pays de la planète, ou presque, font cet effort. S'ils avaient tourné le dos au mouvement sous l'influence de Donald Trump, les USA de Joe Biden sont désormais de retour et semblent bien décidés à avancer sur ce dossier. Les objectifs de l'Accord de Paris sont aussi largement acceptés en Suisse et les attentes à l'égard de leur mise en œuvre sont élevées. Le Parlement précédent avait magistralement échoué: le 11 décembre 2018, le Conseil national avait réduit à néant tout le travail accompli en rejetant le projet lors du vote sur l'ensemble, soulevant alors une vague de critiques dans les médias.

Le 10 janvier 2019, la commission compétente du Conseil des Etats (CEATE-E) a remis l'ouvrage sur le métier. Aujourd'hui, ce premier échec apparaît comme une chance. Au lieu de disposer d'une loi de compromis avec de nombreux perdants et des avantages insignifiants pour le climat, le projet est désormais juste, équilibré et efficace.

Le PLR a revu sa copie. Avec le concours de ses membres, le parti a revu sa stratégie en matière de politique climatique.

L'une des plus grandes manifestations jamais vues en Suisse a eu lieu le 28 septembre 2019. Ce jour-là, près de 100 000 personnes ont réclamé une politique climatique efficace.

L'engagement du mouvement pour le climat a attiré l'attention de plus d'un parlementaire.

Les fondations d'une collaboration constructive, transcendant les limites des partis, étaient établies. Ce terreau permet de voir se réaliser de nouvelles idées, mesures et solutions. A Berne, les représentants de l'économie (et de la place financière), des vendeurs de pétrole, de l'aviation et des organisations de défense de l'environnement ont donc à nouveau été entendus.

La loi sur le CO₂ révisée est bien plus qu'un mauvais compromis. Le 13 juin, nous votons sur un éventail de mesures équilibré et juste. Tous les secteurs contribuent de façon solidaire à la protection du climat et à l'objectif de réduction nationale des gaz à effet de serre d'ici 2030. Viser une diminution de 50% par rapport à 1990 d'ici 2030 est une étape réalisable vers l'objectif ultime de l'abandon des énergies fossiles.

Comme elle est équitable, la loi sur le CO₂ est un bon pas en avant. Ses principes directeurs sont l'efficacité, l'équilibre et la neutralité technologique.

La population suisse apporte maintenant sa contribution à la protection du climat. Car c'est ce que nous voulons. Et nous concrétisons cette intention en disant OUI à une loi sur le CO₂ juste, équilibrée et efficace.

6. Les jalons

- Janvier 2013: la deuxième loi sur le CO₂ entre en vigueur (elle était valable jusqu'au 31.12.2020).
- 12 décembre 2015: 197 chefs d'Etats et de gouvernements s'entendent à Paris sur l'Accord pour le climat. La Suisse en fait partie. Cet accord a pour objectif de contenir le réchauffement climatique nettement au-dessous de 2 degrés Celsius, dans l'idéal à 1,5 degrés.
- 4 novembre 2016: l'Accord de Paris entre en vigueur. La Suisse doit donc aussi le mettre en œuvre. La loi sur le CO₂ alors en place ne suffit pas.
- Automne 2016: début de la consultation sur la révision totale de la loi sur le CO₂.

2017

- 21 mai 2017: le peuple dit OUI à 58,5% à la Stratégie énergétique 2050.
- Septembre 2017: adoption du message du Conseil fédéral sur la révision totale de la loi sur le CO₂. Peu après, la CEATE-N entame le travail parlementaire, qui va durer une année.

2018

- 20 août 2018: munie d'une pancarte en carton, l'écolière Greta Thunberg se poste devant le parlement suédois et lance ainsi la «Skolstrejk för klimatet» («grève scolaire pour le climat»).
- 4 au 9 décembre 2018: premières manifestations de la grève pour le climat en Suisse, et bientôt dans toutes les grandes villes de Suisse. A fin décembre, le mouvement pour la grève du climat s'organise à l'échelle nationale.
- 11 décembre 2018: au vote sur l'ensemble, le Conseil national dilue le projet de loi et torpille tout le travail effectué en vue d'élaborer la loi sur le CO₂.

2019

- Janvier 2019: la grève pour le climat «#FridaysForFuture» s'est mué en mouvement mondial dans de nombreux pays et des centaines de villes.
- Janvier 2019: la CEATE-E repart de zéro et s'efforce d'élaborer une solution acceptable au cours de 8 séances, moyennant 21 rapports et 120 propositions.
- Février à septembre 2019: les journées de grève climatique nationales et internationales réunissent d'innombrables participants.
- 22 juin 2019: après un sondage auprès de ses membres, le PLR adopte un nouveau papier de position sur la politique climatique et environnementale.

- 23 septembre 2019: le Conseil des Etats entame les délibérations au cours de la session d'automne.
- 28 septembre 2019: plus de 100 000 personnes manifestent à Berne (l'une des plus grandes manifestations dans l'histoire de la Suisse) et exigent une politique climatique prévoyant l'abandon du charbon, du pétrole et du gaz.
- 20 octobre 2019: élections fédérales. Le nouveau Parlement se penche sur la loi sur le CO₂.

2020

- 25 septembre 2020: au vote final, le Conseil des Etats (33 OUI, 5 NON et 6 abstentions) et le Conseil national (129 OUI, 59 NON et 8 abstentions) adoptent la loi à de larges majorités.
- 9 octobre 2020: sous la conduite du lobby du pétrole, un comité dont le siège est à Zollikon saisit le référendum contre la loi sur le CO₂ et se met à récolter des signatures.
- Octobre 2020: l'UDC rejoint le lobby pétrolier et soutient le référendum.